

Conseil municipal du 5 septembre 2023

Communications du Conseil administratif

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,

Avant d'aborder ces communications, je voudrais remercier la Présidente des hommages rendus auxquels le Conseil administratif s'associe bien naturellement.

1 Population et chômage¹

Les dernières données trimestrielles disponibles de l'Office cantonal de la statistique, pour ce qui est de la population, sont celles du mois de juin 2023. Elles font état d'une population de 37'275 habitantes et habitants.

Quant au chômage², la Commune comptait 755 chômeur-euse-s à fin juillet 2023 contre 742 à fin juin 2023, soit une augmentation de 13 personnes.

Ce chiffre, comme de coutume, doit être complété par le nombre de demandeur-euse-s d'emploi non-chômeurs, qui s'élevait à la même période à 399 contre 429 à fin juin 2023, soit une diminution de 30 personnes.

Le nombre total des demandeur-euse-s d'emploi se montait donc à 1'154 à fin juillet 2023 contre 1'171 à fin juin 2023, soit une diminution de 17 personnes.

2 Quartier de l'Étang

Début juillet a vu l'arrivée du nouveau poste de police dans le quartier de l'Étang. Notre Police municipale dispose dorénavant de locaux adaptés à ses besoins, qui comprennent également une partie dite « judiciaire ». La commission de la sécurité sera invitée prochainement à visiter les locaux. Par ailleurs, comme vous le savez, le promoteur organisera une fête d'inauguration du quartier, avec une manifestation officielle qui aura lieu le 16 septembre prochain.

3 Approvisionnement énergétique

Les mesures prises par l'administration et une météo clémente ont permis de diminuer la consommation d'énergie de chauffage de 23% l'hiver dernier. Pour ce qui est de l'électricité, l'économie s'est élevée à 7%. Compte tenu des annonces faites par la Confédération, le Conseil administratif a chargé ses services de reconduire les mesures prises l'hiver dernier et de préparer les plans de continuité ad hoc pour faire face à d'éventuelles mesures de contingentement ou de délestage.

4 Optimalux

Le Conseil d'État a informé l'ensemble des communes de sa volonté de procéder à l'extinction de l'éclairage public sur les routes cantonales, à l'exception des passages pour piétons.

Une rencontre aura lieu la semaine prochaine entre les services de l'État et les autorités communales. Il n'est pas impossible qu'à la suite de celle-ci, l'État décide de l'extinction immédiate des routes cantonales sur le territoire de la Ville de Vernier, et ce malgré les objections du Conseil administratif. En effet, ce dernier aurait souhaité des horaires compatibles avec sa propre politique d'extinction, c'est-à-dire de 1 heure à 5 heures du matin, et non une extinction totale.

5 Sablière du Cannellet

Nous vous avons régulièrement informés de la position du Conseil administratif face à ce projet. Comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises, le Conseil administratif a

¹ Dès mars 2018, la répartition des demandeurs d'emploi en chômeurs et non-chômeurs est modifiée à la suite de l'uniformisation au niveau national de la définition et de la méthode de classification de ces deux sous-groupes dans le système d'information du Secrétariat d'État à l'économie (SECO). Cette modification permet d'améliorer la comparabilité des chiffres cantonaux du chômage. À la suite de ce changement, des demandeurs d'emploi inscrits considérés comme chômeurs auparavant sont comptabilisés comme non-chômeurs, et vice versa. Au total, le changement a induit une baisse du nombre de chômeurs, et son corollaire, une hausse des demandeurs d'emploi non-chômeurs.

² Dès mars 2018, la répartition des demandeurs d'emploi en chômeurs et non-chômeurs est modifiée à la suite de l'uniformisation au niveau national de la définition et de la méthode de classification de ces deux sous-groupes dans le système d'information du Secrétariat d'État à l'économie (SECO). Cette modification permet d'améliorer la comparabilité des chiffres cantonaux du chômage. À la suite de ce changement, des demandeurs d'emploi inscrits considérés comme chômeurs auparavant sont comptabilisés comme non-chômeurs, et vice versa. Au total, le changement a induit une baisse du nombre de chômeurs, et son corollaire, une hausse des demandeurs d'emploi non-chômeurs.

posé des exigences élevées pour l'instruction du dossier. Or, certaines exigences, notamment sur l'information de la population et les cheminements piétons, n'ont pas été satisfaites. Cela a conduit le Conseil administratif à délivrer un préavis défavorable dans le cadre de l'instruction de la requête en autorisation de construire.

6 Cycle du Renard

Nous vous avons indiqué avoir interpellé le Conseil d'État afin de s'assurer que l'entretien du Cycle du Renard soit adapté à la prolongation de sa durée d'exploitation.

En date du 23 août dernier, le Conseil d'État a répondu. Si le courrier ne précise pas la durée d'exploitation prolongée du bâtiment, il indique que « Eu égard son niveau de dégradation et les besoins évolutifs du DIP, il entre également dans la planification de rénovation globale pour lesquels des études sont en cours. ».

7 Pôle foot à Crotte-au-Loup

Le Conseil administratif a écrit deux courriers, un au Conseil d'État et l'autre à l'Association de Crotte-au-Loup, au sujet du projet pôle foot à Crotte-au-Loup, en rappelant au Conseil d'État la nécessité de pouvoir expliquer et justifier le fait que ce projet ait été retenu comme prioritaire et a invité également l'association à répondre positivement à l'invitation du Conseil d'État à une séance présentant justement la position du Conseil d'État.

Le Conseil administratif maintient sa position de défense des intérêts de la Ville de Vernier, qui doivent prendre en compte la nécessité de la construction d'un nouveau site, le soutien au sport et à la formation aux jeunes plus particulièrement, et bien évidemment la défense des riverains impactés notamment par les nuisances de l'aéroport.

8 Tournoi intercommunal de football des élu-e-s

Nous avons été invités par la Ville de Carouge au traditionnel tournoi intercommunal de football des élu-e-s qui aura lieu le 8 octobre prochain. Nous espérons que ce Conseil municipal organisera une équipe et représentera les couleurs verniolanes.

9 Affichage à fins commerciales.

Le règlement adopté l'année dernière par votre Conseil municipal, après l'échec de la demande de référendum, est à l'examen du Tribunal fédéral. Ce dernier, par ordonnance du 17 août 2023, a rejeté la requête d'effet suspensif formée par les divers recourants.

Il s'ensuit que votre règlement est en vigueur et déploie ses effets.

Le Conseil administratif a adopté un règlement d'application entré pour sa part en vigueur le 1^{er} juillet 2023.

D'un point de vue concret, comme vous l'avez peut-être observé, la SGA a déposé les panneaux sur lesquels sont apposées les affiches, et procédera selon un calendrier convenu au démantèlement des supports.

C'est à l'exception de 26 surfaces qui ont été conservées pour de l'affichage culturel. L'évolution de l'usage de ces panneaux a été longuement évoquée lors de la séance du 22 août 2023 de votre commission de la culture et de la communication. Je n'y reviens pas.

10 Incendies de l'école des Ranches – du Lignon et dans le village à Vernier – suite de la séance extraordinaire du 20 juillet 2023

Plusieurs arrestations ont eu lieu – après celle d'un homme de 56 ans suspecté d'avoir mis le feu dans les caves du 60, avenue du Lignon, la presse a indiqué que la Police avait interpellé un jeune homme, grâce au soutien de la Police municipale, qui serait l'auteur de différents feux de poubelles dans le village. Enfin, le 31 août dernier, nous apprenions que trois jeunes avaient été mis à la disposition du Tribunal des mineurs ; il leur est reproché d'être à l'origine du feu qui a lourdement endommagé l'école des Ranches.

L'action de la Police cantonale, de la Police municipale, et plus largement de l'ensemble des acteurs de la sécurité, est à saluer.

Il est temps, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers municipaux, face à ces situations difficiles et hélas même dramatiques dans le cas du Lignon, d'appréhender ensemble la problématique, en partant des faits pour ensuite chercher des réponses.

Si nous pouvons, et c'est légitime, diverger sur les réponses, il n'est pas responsable de décrire une situation qui n'est pas conforme à la réalité.

En effet, la sécurité est un bien précieux. Mais c'est aussi un bien sensible : la sécurité se comprend autour d'indicateurs de faits, mais aussi au regard de sentiments.

Nous l'avons dit et répété : en termes d'infractions ou d'incendies, la situation à Vernier se situe dans la moyenne cantonale pour situations comparables. Mieux même, les données à disposition fournies par la Police cantonale montrent que la diminution de la criminalité est plus forte à Vernier qu'ailleurs.

Mais le sentiment de sécurité ne s'alimente pas que d'éléments statistiques. Il faut à la fois pouvoir entendre ces peurs qui d'ailleurs puisent leurs racines dans une multitudes de terreaux : l'angoisse de perdre son travail, de ne plus pouvoir régler son loyer ou ses factures médicales participent de ce sentiment. Il faut aussi pouvoir rassurer en montrant que l'action publique est sans concession face à la criminalité, et déterminée pour ce qui est du bien-être de la population.

À aucun moment, le Conseil administratif ne s'est voilé la face et ignoré les problèmes. Il peut entendre les critiques, mais celles-ci doivent porter sur des éléments d'actions ou de mesures en relation avec les faits, sans quoi ce sont des propos qui alimentent l'angoisse et le sentiment d'insécurité. Le canton tout entier se porterait-il mieux si tous les sinistres – 200 feux de caves – bénéficieraient du même traitement médiatique que ceux qui ont lieu à Vernier ?

Cela dit, le Conseil administratif a pris des mesures complémentaires cet été dans le contexte que nous connaissions. Les patrouilles ont été plus nombreuses. La Police cantonale a également renforcé son dispositif.

Cette présence accrue sur le terrain va se poursuivre par d'autres moyens. Notre Conseil a décidé d'inscrire un agent de plus à la formation qui s'ouvre cet automne. La mise en place du poste mobile, cher à M. ANGELOZ, est aussi un moyen d'accroître la présence sur le terrain. Un protocole d'accord va être conclu avec la Ville de Meyrin afin de prévoir des patrouilles intercommunales avec des horaires étendus le soir. Ces mesures viennent compléter la réorganisation du service, qui a permis de délester les agents de certaines tâches et d'optimiser leur activité.

Sur l'aspect spécifique des feux de poubelles et de containers, un travail d'analyse a été conduit sur l'ensemble des sites. Le Conseil administratif sera prochainement saisi de propositions.

Ces questions de sécurité doivent être abordées directement avec la population. Comme annoncé lors de la séance extraordinaire du 20 juillet dernier, une réunion a eu lieu au Lignon à l'invitation de l'Association des locataires. Cela a permis à toutes et tous d'échanger avec l'ensemble des acteurs du domaine, dont notamment le Lieutenant-colonel BROCH, no 2 de la Police cantonale, et le Commandant du SIS, le colonel SCHUMACHER.

Cette séance a permis également de rappeler l'intérêt de participer activement aux tables de la sécurité qui sont menées au Lignon. Cette initiative, qui a fait ses preuves ailleurs, sera reproduite à Vernier-Village prochainement. Ce travail pourra alors s'appuyer sur les dernières données du diagnostic local de sécurité élaboré par l'autorité cantonale.

Comme nous l'évoquions tout à l'heure, le sentiment d'insécurité se nourrit également d'autres peurs liées au quotidien. Nous observons que le nombre de personnes qui ont de la peine à joindre les deux bouts augmente. Le programme d'activation des droits offre à certains la possibilité d'améliorer leur situation en accédant aux prestations auxquelles ils ont droit. Parmi les angoisses les plus fortes figurent certainement celles qui sont associées au risque de ne pas pouvoir faire face à ses obligations de locataire, respectivement de ne pas bénéficier des droits que l'on peut avoir. Pour aider notre population, le Conseil administratif a chargé ses services de réactualiser pour la fin de l'année la brochure pratique qui avait été élaborée sur ces thématiques de droits et obligations du locataire.

Avant d'en terminer avec ces communications, j'aimerais ici solliciter tout particulièrement votre attention. Les enfants de l'école des Ranches ont pu effectuer la rentrée le 21 août dernier. Derrière cette phrase apparemment banale se cache un travail exceptionnel des collaboratrices et collaborateurs de la Ville de Vernier qui, en cinq semaines, ont réussi à mettre à disposition du DIP « Ranches III », selon le terme donné par les enseignants. Cet exploit auquel nos partenaires ne croyaient pas, car il s'agit bien d'un exploit, a demandé un engagement formidable ! Des équipes se sont rendues à La Tour-de-Peilz, merci à cette commune d'ailleurs, pour activer le démontage des 80 containers qu'il a fallu ensuite transporter et surtout remonter en sollicitant les entreprises qui ont joué le jeu.